



Palais du Luxembourg, Sénat, Paris, 8 Juin, 2009

Les Enjeux de l'Innovation en Europe

Journée organisée par le Réseau de Recherche sur l'Innovation –RRI

Avec le soutien de L'Institut de Gestion Sociale



L'agenda de Lisbonne, défini en mars 2000, a placé l'innovation au cœur des préoccupations politiques et scientifiques européennes afin de hisser l'Europe au premier rang des économies de la connaissance et du savoir. Qu'en est-il pour l'année 2009, proclamée « année de la créativité et de l'innovation » par la Commission européenne ? Comment impulser de nouvelles trajectoires technologiques, de nouvelles dynamiques et stratégies économiques ainsi que des politiques d'innovation intégrant les enjeux environnementaux et sociaux auxquels le 21^{ème} siècle devra faire face ?

C'est afin d'apporter des réponses à ces questions que la journée « Innovation 2009 » s'est tenue lundi le 8 Juin au Palais du Luxembourg, au Sénat, à Paris. La thématique, mais aussi la date coïncidant avec les élections européennes, ont fait de cette journée un évènement se situant au cœur de l'actualité économique et politique en France et en Europe. Cet évènement a été l'occasion de rencontrer les mondes universitaire, économique et politique, en rassemblant des acteurs intéressés par l'innovation et ses enjeux en Europe.

Le matin, la conférence et les débats se sont concentrés sur l'innovation et la propriété intellectuelle. La protection de l'innovation est-elle un moyen de stimuler l'imagination des chercheurs et des inventeurs ou un obstacle à la diffusion des innovations ainsi protégées ? La table ronde de l'après-midi avait pour objectif d'étudier les conséquences du progrès technique et scientifique dans différents domaines (industrie, stratégies des entreprises et organisation du travail). Les produits fabriqués et vendus par des entreprises (généralement multinationales) répondent-ils au besoin des consommateurs ? Comment les salariés de ces entreprises vivent-ils une organisation du travail qui a été pensée selon des normes managériales auxquelles ils sont totalement étrangers ? Quel peut être le rôle de l'Etat dans ce contexte ? Est-il impuissant face à de grandes entreprises qui lui imposent leurs pratiques ou bien l'intérêt général et celui des grandes entreprises sont-ils intimement liés selon le vieil adage : ce qui est bon pour le pays (les Etats-Unis) est bon pour General Motors et ce qui est bon pour GM est bon pour le pays (selon la déclaration du Président Wilson en 1952 devant le

Sénat des Etats-Unis) ? L'actualité récente pourrait-elle donner raison au président Wilson, alors que GM est à l'heure actuelle en passe d'être partiellement nationalisée par l'Etat américain ?

En ce début de siècle, dans un contexte économique, social et politique très difficile, de nouvelles questions se posent. Le progrès technique, qui depuis la révolution industrielle, devait libérer les sociétés humaines de la rareté, devient dans nombre de cas une arme destructrice. Le développement de la pollution industrielle, urbaine, mais aussi en milieu rural, est à l'origine de pathologies nouvelles. L'augmentation du nombre de dépôts de brevets depuis ces trente dernières années entre en contradiction avec l'image d'un avenir sobre pour nombre de scientifiques et de journalistes. Les entreprises multinationales doivent revoir fondamentalement leurs pratiques et l'orientation de leurs recherches. Il y a urgence.

Dans ce contexte de quasi fin du monde, il convient de mettre les événements du présent en perspective historique, car en tout temps les hommes ont redouté la fin du monde. Sans rechercher des mythes anciens, remontons simplement au 18^{ème} siècle et à la problématique de l'état stationnaire tant redouté des économistes classiques. Un peu plus tard, après que Hegel et Marx aient annoncé chacun à leur façon la fin de l'histoire, nombre d'économistes avaient imaginé qu'un jour l'économie mondiale serait dirigée par une poignée de multinationales et que pour passer au socialisme (la fin de l'histoire), la chose était entendue, sans violence : les nationaliser. Est-ce la fin de l'histoire aujourd'hui, alors que les relations entre le politique et l'économique sont si tenues en dépit d'un discours libéral qui s'ingénie au contraire à bien les séparer ?

De la nécessité à protéger l'innovation ?

L'innovation est particulièrement importante dans le contexte actuel de crise mondiale financière et économique mais aussi structurelle, reflétant l'impasse du système économique mondial, et environnementale, suscitant une révision des politiques économiques et environnementales, à l'échelle européenne et mondiale. Dans cette perspective, en innovant les entreprises sont amenées à relever des défis d'une triple dimension : économique, sociale et environnementale, l'objectif étant d'atteindre un développement durable et soutenable (dont il faut aussi définir les modalités). Pour comprendre comment les économies et les sociétés se transforment, il est indispensable de remonter aux origines de l'innovation, c'est-à-dire aux deux entrées principales de la genèse et la diffusion de l'innovation : l'entreprise (unité de production et de création de richesses) et l'Etat (régulateur et instigateur de l'innovation). Les brevets jouent un rôle fondamental en tant que stimuli de l'innovation (en récompensant l'inventeur), mais ils ont aussi les effets pervers résultant de la multiplication des dépôts de brevets (en particulier dans le domaine du vivant) depuis ces quinze dernières années.

Depuis les politiques de libéralisation des années 1980, l'environnement économique s'est profondément transformé, le progrès technique s'est accéléré. Cette évolution est notamment palpable par la multiplication du nombre de dépôts de brevets, en premier lieu aux Etats-Unis. Ce constat justifie la redéfinition des objectifs de l'innovation et leur extension à des catégories autres que l'innovation technologique, telles que l'ouverture à l'international, la recherche des ressources au-delà des compétences de la firme (à travers le réseautage, les partenariats, les coopérations...) et un ciblage de l'investissement sur les actifs intangibles. D'où l'importance des droits de la propriété intellectuelle (DPI) en tant que, à la fois, vecteur et résultat de l'innovation. La non-rivalité et la non-exclusivité sont des particularités des actifs intangibles qui font que ceux-ci soient reproductibles à des coûts marginaux faibles par

comparaison avec leurs coûts de production.

Dans cette optique les DPI constituent l'outil qui permet à leur titulaire de rentabiliser ses investissements immatériels. Dans ce sens, l'essor des DPI est une conséquence de l'essor des actifs intangibles. Réciproquement, le renforcement des DPI, en particulier des brevets, représente un vecteur de l'innovation technologique, de l'extension de l'activité à de nouveaux marchés, etc. La prééminence notable des investissements intangibles en Europe et aux Etats-Unis par rapport aux investissements tangibles depuis 1999 (date de la généralisation des DPI dans la majorité des pays membres de l'Organisation Mondiale du Commerce –OMC -) en est une preuve. Les DPI représentent un outil qui rencontre les intérêts des innovateurs en termes d'appropriation des bénéfices économiques de leurs inventions, idées et œuvres avec les intérêts de la société, en termes de dissémination des connaissances et du savoir. En revanche, cette relation, dans ses deux sens, reste à nuancer. Toutes les innovations ne sont pas protégées par des DPI. Pour certains actifs intangibles difficilement reproductibles, les firmes ont recours à des protections naturelles telles que le secret commercial. D'autre part, théoriquement, le système des DPI est parfois excessivement renforcé et confère aux innovateurs un pouvoir de marché abusif. Dans les faits, la protection générée par les DPI demeure imparfaite dans la mesure où le droit peut être contourné par les concurrents, aussi bien en termes d'amélioration que de similitude. Le rôle des DPI dans la relance de l'innovation est donc identifié en fonction d'une multitude de facteurs, en l'occurrence, les contextes socioéconomiques nationaux et régionaux et, plus spécifiquement, les systèmes d'innovation. En prenant le cas particulier des inventions, l'attention est attirée sur le potentiel de protection des brevets, mesurée par l'indice des brevets. L'observation de l'évolution de cet indice, montre l'accroissement de sa valeur depuis 1995, notamment dans les pays en développement – PED - évolution expliquée par la signature des accords sur les aspects des DPI qui touchent au Commerce (ADPIC) en 1994. Entre 1990 et 2005, une augmentation de 1% de la valeur de cet indice dans les PED et les pays les moins avancés (PMA) est associée à un accroissement de leurs importations de hautes technologies, soit respectivement 2% et 1,5% en produits aérospatiaux et produits électroniques, produits de haute technologie par excellence. De même, cet accroissement génère une augmentation de l'ordre de 1,1% du nombre de brevets déposés et de 0,9% des dépenses de R&D (en pourcentage du PIB) ce qui reflète l'accroissement de l'activité d'innovation dans ces pays. Ainsi, les DPI permettent, à la fois, à leurs titulaires de capitaliser leurs innovations et aux tiers d'y avoir accès. En revanche, en l'absence d'un système d'innovation solide, bien structuré et effectif, le rôle des DPI seuls en tant que moteur de l'innovation doit être relativisé.

Les entreprises multinationales, le travail et l'Etat, un trio infernal ?

La table ronde a réuni plusieurs intervenants traitant des transformations récentes du capitalisme sous trois aspects différents : l'entreprise, le travail (les salariés en particulier) et l'Etat, quel que soit le niveau d'analyse retenu un double processus est à l'œuvre, celui de la marchandisation / marchéisation. Les stratégies de l'entreprise américaine, Monsanto (premier semencier et producteur d'organismes génétiques modifiés – OGM -) en constitue une illustration tout à fait significative. Monsanto développe ses activités depuis plusieurs années grâce à un processus de marchandisation du vivant en multipliant les dépôts de brevets sur les plantes, les gènes, etc. Ces brevets deviennent les matières premières de nouvelles marchandises, de nouveaux marchés. Les agriculteurs des pays industrialisés et en développement, sont de plus en plus dépendants de ces entreprises gigantesques qui se partagent le marché mondial et planifient les besoins des consommateurs. Ces entreprises participent par leur comportement de prédation (pour reprendre à notre compte le vocabulaire de J. K. Galbraith) à l'appauvrissement de la diversité biologique, contribuant à la

fragilisation de l'ensemble des espèces (humaine, animale et végétale). Les stratégies de ces entreprises ne peuvent s'expliquer par un déficit d'éthique de leur part, mais parce qu'elles sont insérées dans une logique économique reposant sur un profit sans cesse croissant. C'est à ce niveau que le consommateur pourrait agir en refusant les OGM et en consommant des produits issus de l'agriculture biologique. L'action du consommateur pourrait ainsi largement influencer sur les pratiques productives dans l'agriculture, mais aussi l'industrie agro-alimentaire.

Les salariés des entreprises, de toute taille, subissent de plein fouet les conséquences de ces comportements prédateurs. La logique managériale, qui est l'œuvre depuis ces vingt dernières années, a contribué à briser le lien social. Cette situation est paradoxale puisqu'elle se produit alors que l'interdépendance entre les salariés est de plus en plus forte (développement de l'entreprise réseau et des nouvelles technologies de l'information et de la communication) d'une part et que l'individualisme se développe d'autre part. La logique managériale a cassé les solidarités ouvrières. Les rémunérations sont individualisées et fonction des résultats de chacun, dans l'industrie comme dans les services, que l'on vende des pommes (OGM ?) ou des abonnements internet. Dans l'entreprise, les salariés sont en concurrence les uns par rapport aux autres, mais aussi au niveau mondial. Un Yankee pour deux Chinois ! En mode de gestion en flux tendus, les salariés doivent constamment réagir dans l'urgence. D'où un sentiment d'impuissance très fort et le sentiment déstabilisateur d'être toujours sur le fil du rasoir (la peur de ne plus être exploité) qui débouche trop souvent sur des situations extrêmes (augmentation considérable du nombre de suicides, acte individuel par essence).

La logique du marché s'est étendue à l'Etat. Celui-ci ne forme pas une espèce de citadelle, imperméable au chaos du monde. L'Etat n'échappe à la logique marchande. Il est géré comme une entreprise. Pourtant (ou en raison de) les connivences entre le secteur public et le secteur privé sont nombreuses. Les fraudes les plus importantes sont commises dans le cadre de ministères ou d'entreprises, non dans la rue par des caïds de banlieue. Les hommes politiques et les dirigeants des grandes entreprises se connaissent. Ils se fréquentent dans la vie privée (ils pratiquent les mêmes activités dans le cadre de leurs loisirs. (Cf. Th. Veblen, la théorie de la classe des loisirs) et les décisions soi-disant prises par le Parlement, sont l'aboutissement d'un long processus souterrain. Le cas de Monsanto est particulièrement illustratif. Les dirigeants de cette entreprise ont fait massivement pression sur les différents gouvernements américains, pour accélérer des processus de décision très lourds. Ce qui est bon pour Monsanto est bon pour l'Amérique ? Et vice versa ?

Les intervenants étaient (par ordre alphabétique) :

Sophie Boutillier (économiste), Yves Enregle (économiste), James K. Galbraith (économiste), Abdelillah Hamdouch (économiste), Blandine Laperche (économiste), Serge Le Roux (économiste), Danièle Linhart (sociologue), Douglas Lippoldt (économiste), Marie-Monique Robin (journaliste), Claude Serfati (économiste), Dimitri Uzunidis (économiste),